

Voici les différentes objections au projet d'éoliennes de Marigny-en-Orxois

Notification tardive:

Il est plus que désagréable d'apprendre qu'un projet éolien est en cours d'étude depuis 7 ans sous nos fenêtres, et d'en être averti que lors de la pose d'une affiche A4 sur une palette au bord de la route pour annoncer l'enquête publique. La honte doit ronger tous les acteurs du projet qui se sont bien gardés d'en faire la publicité.

Objectivité des photomontages :

On voit facilement en parcourant le dossier, que les photomontages ne sont pas objectifs et cherchent continuellement à cacher l'impact visuel de ces 6 implantations.

Pourquoi n'avoir aucune photo de la vue des 6 éoliennes depuis le SUD ?

Pourriez-vous demander la construction de photomontages depuis la Ferme de la Longue, depuis la Ferme de Larget?

Etude de la Faune :

Habitant le plateau depuis 1985, je suis étonné de n'avoir jamais vu personne pour les comptages. Pourriez-vous confirmer les zones étudiées ? Et les périodes de ces comptages ?

Ont-ils comptabilisés les vanneaux huppés, fiers symboles de notre plaine ?

Depuis quelques années, nous avons également le plaisir d'accueillir des mouettes rieuses.



L'éolienne E6 est positionnée proche d'un bois et ne respecte pas les recommandations en vigueur.

Les éoliennes E1 et E6 se situent à moins de 200 mètres en bout de pales de secteurs boisés ou arborés qui sont attractifs pour les chiroptères. De plus, hormis l'éolienne E4, toutes les machines se situent à moins de 200 m d'un secteur évalué à enjeu moyen pour les chiroptères.

Elles ne respectent en cela pas les recommandations de la SFEPM et d'Eurobats qui demandent d'éviter toute implantation d'éoliennes à moins de 200 mètres des zones boisées (http://www.sfepm.org/pdf/Annexe9_R5.6_annexepdf.pdf).

Il est conclu page 167 concernant les chiroptères, que des impacts sur les populations sont potentiellement à attendre à moyen terme en l'absence de mesures prises.



Figure 4 : Noctule de Leisler en pied d'éolienne n°11 le 18 août 2011

L'autorité environnementale recommande que :

- *l'évitement des secteurs boisés et arborés, ainsi que des secteurs identifiés à enjeux pour les chiroptères dans l'étude d'impact, soit recherché et privilégié pour les éoliennes E1, E2, E3, E5 et E6 en les déplaçant à une distance d'au moins 200 mètres en bout de pales, avant que ne soient étudiées des mesures de réduction ou de compensation, conformément au guide Eurobats³.*
- *et, au cas où ce déplacement par rapport à ces enjeux ne pourrait être obtenu, d'étudier des scénarios d'implantation sur d'autres sites moins sensibles pour les chiroptères.*

Distance :

La ferme de La Longue se trouve à seulement 900 mètres de l'éolienne E05

Le Sénat a fixé la distance minimum entre les éoliennes et les habitations à 1000 mètres avant que les députés, sous la pression des lobbys éoliens ne reviennent sur la règle des 500 mètres.

<https://www.publicsenat.fr/lcp/politique/senat-fixe-1000-metres-distance-entre-une-eolienne-des-habitations-819819>

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b0129_proposition-loi

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/eoliennes-distance-eloignement-habitations-loi-transition-energetique-Brottes-24351.php4>

<https://www.senat.fr/leg/exposes-des-motifs/ppl18-638-expose.html>



Cela implique des nuisances sonores, elles sont même explicites dans les simulations de l'étude des impacts sonores.

Nous sommes largement touchés sans les optimisations et nous restons touchés après les optimisations prévues.

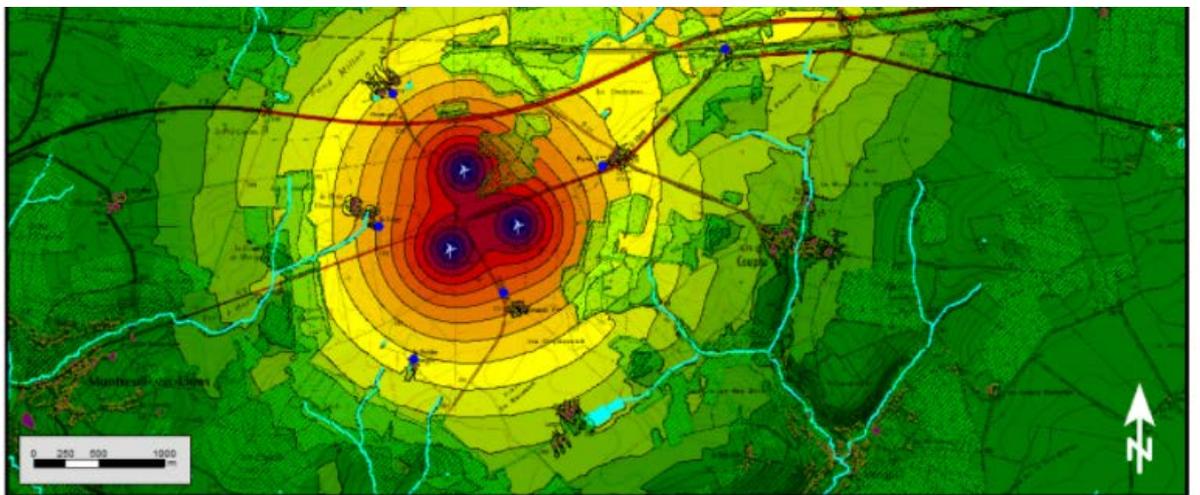


Figure 49 : Cartographie avant optimisation - Vent de 7m/s - VESTAS V136 3.45MW STE HH112 m

Pourtant, aucune étude de terrain n'a été réalisée dans cette ferme.



Les coordonnées exactes des emplacements de mesure sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Système RGF93 - Lambert 93		
Point de mesure	Latitude	Longitude
Point 1 – Ferme Mare	717 493	6 885 695
Point 2 – Champillon	718 404	6 885 171
Point 3 – Lucy-le-Bocage	720 106	6 884 231
Point 4 – Lucy-le-Bocage	720 340	6 883 782
Point 5 – La Maison Blanche	719 414	6 882 757
Point 6 – Ferme de Paris	718 465	6 881 946
Point 7 – Ferme du Ventelet	717 744	6 880 798
Point 8 – Ferme de la Loge	716 596	6 881 508
Point 9 – Ferme d'Issonges	716 861	6 882 561
Point 10 – La Petite Bouloie	717 356	6 883 252
Point 11 – La Voie du Châtel	717 709	6 883 620
Point 12 – La Voie du Châtel	717 656	6 883 934
Point 13 – Marigny-en-Orxois	716 713	6 884 697
Point 14 – Marigny-en-Orxois	716 734	6 884 423
Station météo GANTHA 1,5m	716 721	6 884 704
Mât météo GANTHA 10 m	718 815	6 883 975

Tableau 6 : Coordonnées des points de mesure

Les simulations (non fondées car non mesurées pour l'ambiance) prévoient des nuisances du parc éolien de 36 décibels à la Ferme de La Longue.

Vitesse vent	Indicateur acoustique	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8	Point 9	Point 10	Point 11	Point 12	Point 13	Point 14	Point 15
		Ferme Mare	Champillon	Lucy-le-Socage	Lucy-le-Socage	La Maison Blanche	Ferme de Paris	Ferme du Ventelet	Ferme de la Loge	Ferme d'Issonges	La Petite Bouloffe	La Voie du Châtel	La Voie du Châtel	Marigny-en-Orais	Marigny-en-Orais	Ferme de la Longue
3 m/s	Résultel	32.1	33.1	32.7	39.2	48.0	45.7	30.3	42.1	39.3	40.1	38.0	33.7	33.1	35.3	30.2
	Parc éolien	15.8	24.3	27.2	21.1	26.4	26.4	30.9	29.7	25.1	22.3	17.7	24.4	16.5	15.8	25.5
	Ambiant	32.2	33.8	33.8	39.2	48.0	45.7	31.6	42.3	39.5	40.2	38.1	34.2	33.4	35.4	31.5
	Émergence	/	/	/	0	0	0	/	0	0	0	0	/	/	0	/
	Dépassement / Limite	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 m/s	Résultel	32.5	33.6	33.2	39.4	49.2	47.4	33.1	42.8	39.6	40.6	38.1	33.9	33.5	35.7	31.1
	Parc éolien	16.3	24.8	27.7	21.6	26.9	26.9	31.4	30.2	25.6	22.8	18.2	24.9	17.0	16.3	26.0
	Ambiant	32.6	34.1	34.3	39.5	49.2	47.4	33.4	43.0	39.8	40.6	38.1	34.4	33.6	35.7	31.9
	Émergence	/	/	/	0	0	0	0	0	0	0	0	/	/	0	/
	Dépassement / Limite	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5 m/s	Résultel	32.7	33.8	33.9	40.6	50.2	48.1	36.0	43.3	40.1	41.2	38.6	34.3	33.5	36.5	36.0
	Parc éolien	21.5	30.0	32.9	26.8	32.1	32.1	36.6	35.4	30.8	28.0	23.4	30.1	22.2	21.5	31.2
	Ambiant	33.1	35.2	36.4	40.7	50.3	48.2	39.3	43.9	40.6	41.4	38.7	35.7	33.9	36.7	37.2
	Émergence	/	1.5	2.5	0	0	0	3.5	0.5	0.5	0	0	1.5	/	0	1.5
	Dépassement / Limite	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 m/s	Résultel	33.1	34.0	34.8	41.1	50.5	48.5	36.6	43.6	40.1	41.3	39.3	34.4	33.6	36.7	36.5
	Parc éolien	25.3	33.8	36.7	30.6	35.9	35.9	40.2	39.0	34.6	31.7	27.1	33.9	26.0	25.2	34.8
	Ambiant	33.8	36.9	38.9	41.4	50.7	48.7	41.8	44.9	41.2	41.8	39.6	37.1	34.3	37.0	38.7
	Émergence	/	4	4	0.5	0	0	3.5	1	0.5	0	0.5	0	0.5	0	0.5
	Dépassement / Limite	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7 m/s	Résultel	35.0	34.8	35.3	41.5	50.9	48.9	36.9	43.9	40.8	41.6	40.5	36.4	34.9	36.8	36.8
	Parc éolien	26.3	34.9	37.7	31.6	37.0	37.0	40.5	39.6	35.4	32.6	28.0	34.8	27.0	26.1	35.2
	Ambiant	35.6	37.8	39.7	41.9	51.1	49.2	42.0	45.3	41.9	42.1	40.7	38.7	35.5	37.3	39.1
	Émergence	0.5	3	4.5	0.5	0	0.5	5	1.5	1	0.5	0	2.5	0.5	0.5	2.5
	Dépassement / Limite	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8 m/s	Résultel	38.5	36.3	37.2	43.2	51.4	49.0	37.5	44.3	43.9	44.5	42.0	39.0	38.2	39.0	37.4
	Parc éolien	28.5	35.0	37.9	31.8	37.1	37.1	41.0	39.8	35.6	32.8	28.2	35.0	27.2	26.4	35.5
	Ambiant	38.7	38.7	40.6	43.5	51.5	49.3	42.6	45.6	44.5	44.8	42.2	40.5	38.5	39.2	39.6
	Émergence	0.5	2.5	3.5	0.5	0	0.5	5	1.5	0.5	0.5	0	1.5	0.5	0	2
	Dépassement / Limite	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9 m/s	Résultel	39.5	37.0	37.9	43.5	52.2	49.3	37.5	44.7	45.8	46.1	43.5	40.4	40.7	40.7	37.4
	Parc éolien	26.5	35.0	37.9	31.8	37.1	37.1	41.0	39.8	35.6	32.8	28.2	35.0	27.2	26.4	35.5
	Ambiant	39.7	39.1	40.9	43.8	52.3	49.6	42.6	45.9	46.2	46.3	43.6	41.5	40.9	40.9	39.6
	Émergence	0	2	3	0.5	0	0.5	5	1	0.5	0	0	1	0	0	2
	Dépassement / Limite	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 m/s	Résultel	40.4	38.2	39.2	44.2	52.9	49.4	37.6	44.9	46.9	46.8	44.6	40.4	41.4	42.2	37.5
	Parc éolien	26.5	35.0	37.9	31.8	37.1	37.1	41.2	40.1	35.7	32.8	28.3	35.1	27.2	26.4	35.8
	Ambiant	40.6	39.9	41.6	44.5	53.0	49.6	42.7	46.1	47.2	47.0	44.7	41.5	41.5	42.3	39.7
	Émergence	0	1.5	2.5	0	0	0	5	1	0.5	0	0	1	0	0	2.5
	Dépassement / Limite	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11 m/s	Résultel	40.6	38.8	39.4	44.8	53.6	49.5	37.6	45.2	47.0	47.0	44.9	40.5	41.9	42.3	37.6
	Parc éolien	26.5	35.0	37.9	31.8	37.1	37.1	41.2	40.1	35.7	32.8	28.3	35.1	27.2	26.4	35.8
	Ambiant	40.7	40.3	41.7	45.0	53.7	49.7	42.8	46.3	47.3	47.2	45.0	41.6	42.0	42.4	39.8
	Émergence	0	1.5	2.5	0	0	0	5	1	0.5	0	0	1	0	0	2
	Dépassement / Limite	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 151 : Contributions et émergences en période de soirée, secteur Sud et impact cumulé après optimisation - NORDEX N131 3.9MW STE HH 114 m

Les nuisances des éoliennes pour les riverains sont en effet connues : bruits lancinants provoqués par le passage des pales devant les mâts ou par le sifflement du vent dans les pales, flash lumineux, effets stroboscopiques, encerclement des habitations et effet d'écrasement.

Nous demandons donc qu'un micro soit posé chez nous pour étudier l'environnement avant l'installation des éoliennes.

Dans tous les cas, nous demandons à nous assurer d'un plan de bridage important et l'arrêt complet des pales des trois éoliennes pour les vents du nord.

Dévalorisation immobilière :

Nous venons d'acquérir cette ferme familiale en mars 2020 sans aucune connaissance d'un projet éolien devant nos fenêtres.

Nous avons commencé depuis peu la rénovation de cette ferme avec des nombreuses ouvertures vers les champs et cette vaste plaine avec une vue dégagée.

Nous avons pour projet depuis de nombreuses années de développer l'évènementiel dans le cadre du programme du ministère de l'agriculture « bienvenue à la ferme », avec l'organisation de réceptions privées comme des mariages ou des anniversaires.

Nous sommes également assurés de la perte de chance induite par la construction d'éolienne aux abords de notre domaine, tant d'un point de vue visuel que par les nuisances sonores.

Qui veut de trois éoliennes sur sa photo de mariage ?

Dans un rayon de 1000 m, nous sommes maintenant dépourvus et sommes assurés d'une réelle dévalorisation de notre bien.

Nous demandons donc une réparation et réclamons une subvention sur nos travaux d'aménagement.

Réparation des nuisances visuelles :

Nous demandons la prise en charge par la société Boralex de la mise en place d'une haie d'arbres sur 100 m le long de notre propriété, comme cela a été proposé au village de Lucy-le-Bocage.



Nous demandons également la mise en place d'une convention d'occupation de cette haie par Boralex sur les terres de l'exploitation agricole du Gaec Pasquier Devron, 100 mètres sur 10 mètres de large, soit 10 ares, impliquant une compensation financière de 1000 € par an pour l'exploitant.

Cette demande doit être incluse dans le plan d'accompagnement proposé.

Principaux enjeux du projet et principales mesures mises en œuvre

Accompagnement : budget dédié de 120k€

- Financement d'études et de travaux de protection sur la Noctule de Leisler, auprès de l'association [Picardie Nature](#).
- Participation aux travaux d'aménagement : tel que l'enfouissement de réseaux électriques aériens.
- Fond de plantation à destination de la commune : 30k€ pour Lucy-le-bocage.

PROPOSITION DE MISE EN PLACE D'UN FOND DE PLANTATION SUR LUCY-LE-BOCAGE :

-  Haie bocagère proposée (parcelle communale en trait continu)
-  Parcelles privées pouvant accueillir des plantations de haies ou des hautes fives



15

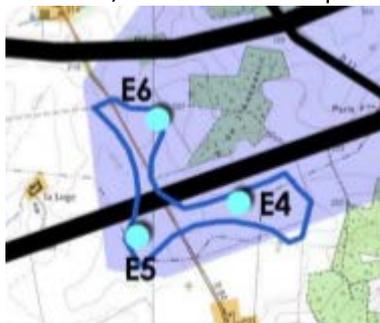
Harmonisation des parcs éoliens :

Il est plusieurs fois fait mentions de points faibles sur ce sujet dans l'option 4 du projet

POINTS FAIBLES :

- Manque de cohérence entre les deux zones.
- Manque de cohérence avec les parcs éoliens existants et acceptés au sud. L'orientation des éoliennes E1 à E3 suivent l'orientation des projets au nord.

Pourtant, c'est bien cette quatrième option qui a été retenue



Il n'y a donc aucune continuité avec les éoliennes existantes au sud-est.

Le projet impose clairement des zones d'enfermement visuel, tant à Lucy-le-Bocage avec les parcs existants, qu'à la Ferme de Paris ou la Ferme de Larget.

Les communes et hameaux au cœur du projet ou à proximité immédiate connaissent une augmentation significative de l'angle impacté :

- Lucy-le-Bocage (+49°),
- La Voie-du-Châtel (+43°),
- Ferme de Paris (+37°),
- Marigny-en-Orxois (+32°),
- Champillon (+25°),

D'autres parts, la typologie des machines proposées diffère de celles des parcs les plus proches :

- hauteur totale de 150 m pour Moulin à Vent, de 120 m pour Vieux Moulin et de **180 m** pour le projet d'Ouest Château-Thierry.
- diamètre de 117 m pour Moulin à Vent, de 82 m pour Vieux Moulin et de **130 à 140 m** pour le projet d'Ouest Château-Thierry.

Escroquerie communale:

Les mairies de Montreuil aux Lions et de Bézu-le-Guéry ont refusé de participer au projet et ne souhaitent pas d'éoliennes sur leur territoire.

Pourtant, elles se voient aujourd'hui flouées car des élus locaux de villages environnants ont vendu leurs âmes au diable.

Voici la vue du **Cimetière britannique des deux guerres mondiales** de Montreuil aux Lions sur les éoliennes E04, E05 et E06:

<https://www.lesportesdelachampagne.com/je-decouvre/sites-et-monuments/cimetiere-britannique-de-montreuil-aux-lions-1321833>



On voit bien que le projet est étudié pour ne pas nuire aux habitants de Marigny en Orxois, les différentes options dans lesquelles des éoliennes étaient visibles de ces habitants n'ont pas été retenues.

Le projet d'implantation prévoit 3 éoliennes sur les limites de la commune de Bézu-le-Guéry, sans que la mairie ou les habitants de ce village n'aient été informés. Ce sont donc les habitants de Bézu-le-Guéry qui seront doublement lésés, d'une part par les nuisances, et d'autres parts par l'absence de compensations financières.

Il est même fait état dans le dossier d'une prise en charge de l'enfouissement des réseaux électriques dans le village de Marigny-en-Orxois, cela ressemble très fortement à de la corruption.

J'ai découvert également lors de ma participation au dernier conseil municipal de Lucy-le-Bocage le 05/05/2021 que Boralex a signé une convention d'utilisation des chemins communaux pour près de 9000 € par an. En discutant avec le responsable présent de Boralex en fin de réunion, il m'a avoué qu'il s'agit là de pratiques courantes pour acheter les voix des conseils municipaux.

Indemnisation - Occupation des chemins

Convention chemins sur Lucy-le-Bocage :

➤ Indemnisation spécifique chemins communaux :

8.875,00€/an sur la durée d'exploitation du parc

La Cour des Comptes a souligné cette dérive dans son rapport du 25 juillet 2013 – les maires se livrant, pour des raisons fiscales, à une sorte de course à l'éolien - et le service central de prévention de la corruption a alerté les pouvoirs publics en juillet 2014 sur la multiplication

des « prises illégales d'intérêts » d'élus locaux impliqués dans le développement de la filière éolienne.

On comprend mieux pourquoi les élus locaux et les agriculteurs ont pu tomber dans le panneau à la lecture de ce tableau :

Présentation du projet
Estimation des retombées fiscales du projet

Estimation réalisée pour 6 éoliennes de 3,6 MW, avec 3 éoliennes implantées sur Lucy-le-Bocage:

Répartition					
CET	CVAE *	Bloc communal		Département	Région
		26,50%	10 749 €		48,50% 18 293 €
	CFE	Lucy-le-Bocage	CC Charly-sur-Marne	Département	Région
		17,47% 11 911 €	3,25% 4 432 €	-	-
IFER (7 650€/MW)		20,00% 16 524 €	50,00% 82 620 €	30,00% 49 575 €	-
Taxe Foncière		7,22% 3 516 €	3,63% 3 536 €	31,72% 30 896 €	-
TOTAL ANNUEL		31 951 €	90 588 €	80 471 €	9 429 €

* Perçue par les collectivités accueillant le siège social de BORALEX

Malhonnêteté personnelle :

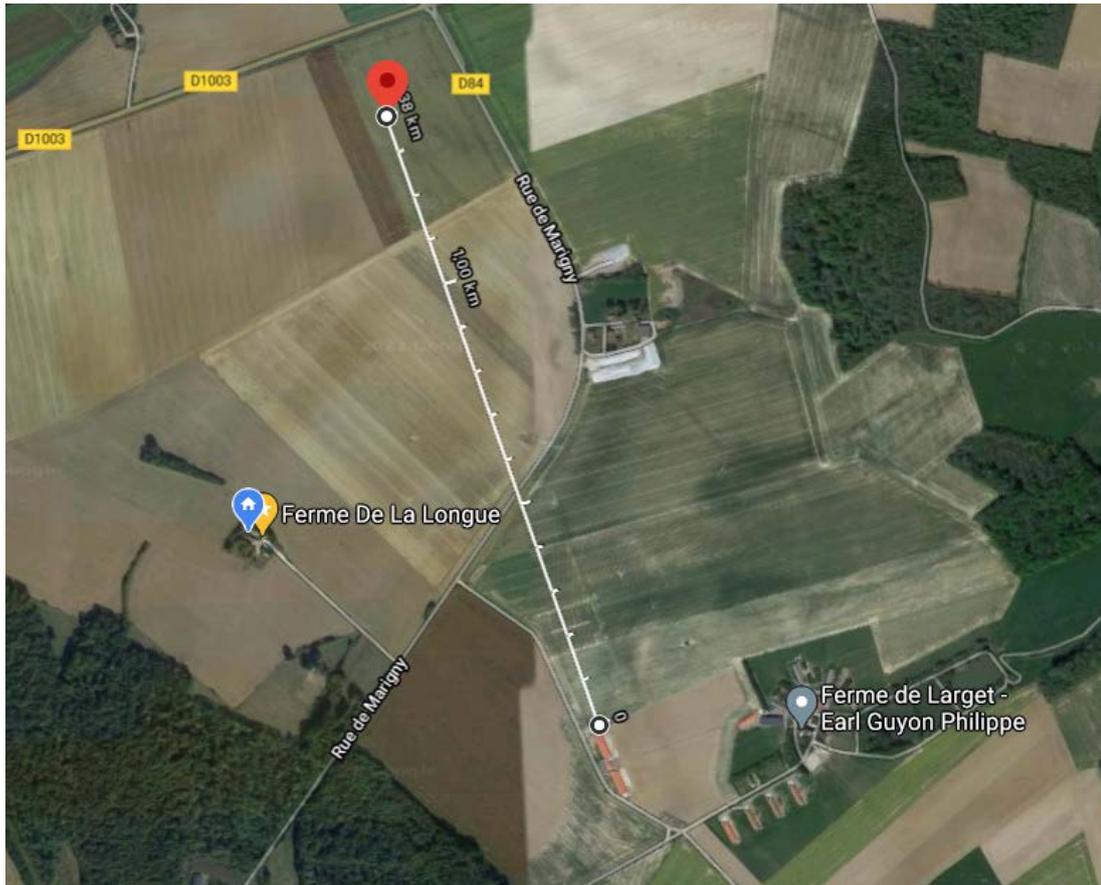
Les 3 éoliennes SUD de ce projet se trouvent sur des terres dont les propriétaires de la même famille ne sont pas impactés par les nuisances car ils ne vivent plus sur le territoire.

L'exploitant agricole des terres n'habite plus non plus la ferme familiale qui se trouve à 550 mètres des éoliennes.

Ils profitent donc des compensations financières sans subir les conséquences directes du projet.

Présence d'un élevage de poules pondeuses :

En effet, deux poulaillers de poules pondeuses se trouvent à 1.35 KM de l'éolienne E05



Il est pourtant prouvé que les installations éoliennes nuisent aux élevages :

<http://www.web-agri.fr/conduite-elevage/sante-animale/article/un-champ-d-eoliennes-met-a-mal-notre-sante-et-celle-de-notre-troupeau-1184-147371.html>

<https://rnc.bfmtv.com/emission/on-retrouve-des-animaux-morts-sans-explication-des-agriculteurs-denoncent-les-effets-nocifs-des-eoliennes-1659008.html>

- quelles conséquences acoustiques sur ses volailles (bien-être animal ?)
- quelles incidences peuvent avoir les flashes lumineux la nuit ?
- quelles incidences peut avoir l'effet stroboscopique des éoliennes E4 et E5 au coucher du soleil sur ses volailles ?

Une énergie largement remise en cause :

VALÉRY GISCARD D'ESTAING

Paris, le 25 juillet 2008

Cher Monsieur le Président, Nous avons souvent parlé du scandale financier et environnemental des éoliennes et je vous ai encouragé à l'expliquer publiquement avec clarté. Avec honnêteté aussi car c'est, à mon avis, ce qui manque aujourd'hui dans toutes les démonstrations officielles de promotion des énergies renouvelables. Or, le développement inconsidéré – j'allais dire irresponsable – des éoliennes ne résiste pas à l'analyse de quelques vérités et de quelques chiffres simples. Avec vos talents de pédagogue vous saurez les décortiquer pour informer complètement l'opinion, mais aussi les élus locaux et les représentants de la puissance publique sur le terrain. Il s'agit de dénoncer un gaspillage inacceptable des fonds publics, un discours officiel trompeur, un « business » souvent douteux : vous saurez le faire sans polémique mais avec la vigueur et la franchise que je vous connais. Il s'agit aussi de préserver les paysages de France, nos campagnes et bientôt notre littoral menacé lui aussi : vous saurez le faire avec cœur, avec toute la passion que vous avez pour la beauté de notre pays ! Puisse la France,

grâce à vous, grâce à ce livre, ouvrir les yeux sur la réalité des vraies énergies renouvelables et éviter ainsi de commettre une erreur stratégique...

V. Jérome d'Estampes

https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/02/27/eolien-terrestre-sous-la-pression-des-elus-ruraux-macron-change-de-cap_6030978_3234.html

Emmanuel Macron veut freiner l'essor de l'éolien terrestre

Après avoir encouragé pendant deux ans son développement, l'exécutif amorce, sous la pression des élus locaux, un changement de cap qui ravit les opposants et provoque l'inquiétude de la filière.

Quelques jours plus tard, dans un entretien dans le *Monde* du 21 janvier, Elisabeth Borne déclarait que « *le développement de l'éolien est très mal réparti en France* ». « *Cela s'est fait de façon anarchique, et on a des territoires dans lesquels il y a une saturation, y compris visuelle* », soulignait la ministre de la transition écologique et solidaire.

Le 18 février, auditionnée au Sénat, elle précise sa pensée, dénonçant la « *covisibilité avec des monuments historiques* » et « *une situation d'encercllement autour de certains bourgs qui est absolument insupportable* », plaidant pour un « *développement harmonieux* ».

<http://www.leblogfinance.com/2010/03/lenergie-eolienne-remise-en-question-par-un-rapport-parlementaire.html>

<https://bulletindescommunes.net/efficacite-des-eoliennes-critiques-considerer/>

<http://www.mezencexceptionnel.fr/pour-une-gestion-responsable/lenergie/leolien/eoliensante/>

<http://www.patrimoine-environnement.fr/wp-content/uploads/2020/06/Assoc-Lettre-au-Pdt-de-la-R%C3%A9p.-1.3-11.pdf>

De nombreux avis défavorables sur ce projet :

INAO :

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à formuler les observations qui suivent :

L'INAO souligne que le projet d'implantation des éoliennes concerne un secteur particulièrement sensible, en rive droite de la Vallée de la Marne et distant de :

- 2,5 km du vignoble de Domptin,
- 3,5 km du vignoble de Montreuil-aux-Lions,
- 7,7 km de celui de Bonneil,
- 7,9 km de celui d'Essômes-sur-Marne.

Ce projet est particulièrement impactant pour les paysages viticoles : il sera visible depuis des parcelles du vignoble pour les communes d'Essômes-sur-Marne et Domptin.

Dans le dossier, l'Institut estime que l'impact paysager du projet à l'égard de cet enjeu pour le vignoble des AOC "Champagne" et "Coteaux Champenois" est minimisé : ainsi, il est noté page 23 que le patrimoine UNESCO est inexistant sur le périmètre élargi.

Selon la charte éolienne 2018 des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne applicable au périmètre inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, ce projet est situé en zone d'exclusion et en zone de grande vigilance du plan paysage éolien (PEE) du vignoble de Champagne.

La charte éolienne préconise notamment un espacement de 3 à 5 km entre les parcs éoliens. Or l'implantation dans ce secteur est déjà assez dense et impacte de plus en plus les paysages viticoles.

En outre, l'Institut regrette que le dossier paysager ne privilégie pas une information parfaite, sincère et transparente des impacts de covisibilité et intervisibilité. Aucun photomontage n'a été réalisé depuis les vignobles les plus impactés.

Au vu de ce qui précède, l'INAO émet un avis défavorable à l'encontre de ce projet.

Voirie départementale :

Tableau 6 - Distances de chacune des éoliennes aux routes les plus proches (en m).

	E01	E02	E03	E04	E05	E06
A4	1 550	1 160	790	870	990	390
D1003	1 790	1 390	1 030	190	190	340
D11	1 830	1 680	1 610	880	1 320	800
D82	1 200	1 150	1 080	2 060	2 560	2 560
D84	2 470	2 430	2 430	340	190	190
D112 / Chemin communal n°5 (Lucy-le-Bocage)	200	190	550	2 410	2 610	2 000

La RD 1003 (classée route à grande circulation et supportant un trafic de 5 211 véhicules/jour) et la RD 84 (supportant un trafic de 235 véhicules/jour) seront incluses dans les zones d'effet de projection de glace (375 m) et de pale (500 m) des éoliennes 4, 5 et 6 sur des linéaires cumulés respectifs de 1 462 ml et de 1 390 ml.

Au regard du nombre de personnes permanentes qui seront exposées, du degré de gravité qui y est associé, le pétitionnaire conclut, aux termes de l'étude, à l'acceptabilité de ces risques du fait des mesures techniques correctives réduisant significativement la probabilité d'un éventuel accident.

Le Département ne saurait toutefois être en mesure de juger de l'efficacité et de la bonne mise en œuvre des règles de construction et de mise en sécurité édictées en la matière.

Je relève d'ailleurs que selon la base ARIA du Ministère de l'Environnement, les chutes et projections de pale figurent parmi les plus nombreux accidents éoliens répertoriés.

J'émet, à cet égard, un avis défavorable sur l'implantation des éoliennes 4, 5 et 6 compte tenu des risques pour les usagers des 84 et 1003, en deçà du périmètre de 500 mètres.

En ce qui concerne le cimetière américain de BELLEAU, le pétitionnaire précise qu'en faisant abstraction du premier plan de végétation en entrée du site, les pales des éoliennes 1 à 3 pourraient être visibles par-delà le relief et le couvert végétal, mais retient néanmoins un niveau d'impact faible à nul dans la mesure où l'axe de perspective et l'arc de cercle au sud plantés de deux rangées d'arbres devraient limiter fortement le risque de perception de machines depuis le lieu de mémoire

Il convient d'observer à cet égard que les photomontages du pétitionnaire sont exclusivement analysés depuis l'entrée du site mais n'offrent pas de perspective sur l'ensemble du cheminement pouvant être emprunté par les visiteurs de ce lieu de recueillement.

En ce qui concerne le cimetière allemand de BELLEAU, le pétitionnaire retient également un niveau d'impact faible même si les pales des éoliennes 1 à 3 seraient potentiellement visibles depuis ce lieu de mémoire.

Le Département émet également un avis défavorable compte tenu de l'impact visuel que pourrait générer ce parc éolien eu égard à l'importance touristique que revêtent ces sites funéraires emblématiques.